

Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée

Au nom du conseil d'administration, le président, M. Mario Duplin, souhaite la plus cordiale bienvenue à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Secteur public de l'Estrie. Il fait part que la présence en ligne, des membres, administrateurs et employés, démontre bien l'intérêt qu'ils portent à leur coopérative et les en remercie.

M. Duplin présente les gens qui l'accompagnent à l'animation :

- Mme Isabelle Garceau, directrice générale;
- M. Charles Auger, vice-président du conseil d'administration et président du comité de gouvernance, d'éthique et coopération;
- Mme Linda Pagé, secrétaire du conseil d'administration;
- M Daniel Dutil, secrétaire du comité d'Audit et Déontologie, en remplacement de M. Marcelo Donoso, président du dit comité;
- M Alexandre Simoneau, président du comité de mise en candidature.

Par la suite, il laisse la parole au président de Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier.

(Vidéo de M. Guy Cormier)

Puisque l'assemblée est tenue en mode virtuel, il y a lieu de préciser les modalités qui faciliteront le bon déroulement et les interactions avec les membres en termes de règles de fonctionnement. M. Duplin demande à la secrétaire du conseil d'administration, Mme Linda Pagé d'en faire la lecture. Elle apporte des précisions importantes en lien avec la notion « membre de plein droit ».

Une fois que les règles de fonctionnement sont présentées, le président reprend la parole et précise que deux scrutateurs doivent être nommés pour les périodes de votation en direct. Il suggère de nommer Mme Josée Longchamps, coordonnatrice en qualité de risques et conformité, et Mme Jennifer Parent, adjointe à la direction générale, comme personnes scrutatrices.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de nommer Madame Jennifer Parent et Madame Josée Longchamps comme scrutatrices. Adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

Le président invite la secrétaire du conseil d'administration à présenter l'ordre du jour de l'assemblée, mais précise qu'il ne sera pas possible d'ajouter d'autres sujets à ceux déjà prévus à l'ordre du jour.

Mme Linda Pagé fait lecture de l'ordre du jour de la présente assemblée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu et rédigé. Adopté à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2022 dans l'ordre du jour

Le président mentionne que, comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé sur le site internet de la caisse. Ainsi, comme les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il informe qu'aucune lecture ni résumé ne sera fait.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2022 tel que rédigé. Adopté à l'unanimité.

Rapport du conseil d'administration

Le président, M. Mario Duplin, présente le rapport du conseil d'administration et couvre les sujets suivants :

- Présentation des membres du conseil d'administration et des jeunes administratrices de la relève;
- Une caisse engagée et solidaire
- Un accent sur la jeunesse
- Les bourses d'études
- Remerciements

Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président cède la parole à M. Daniel Dutil, secrétaire du comité d'Audit et Déontologie, qui poursuit en présentant le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Aucune dérogation à la conformité des dépôts et prêts accordés aux personnes intéressées;
- Aucun contrat de fourniture de biens ou de services accordés par la Caisse à des personnes visées par le code.

Rapport annuel au 31 décembre 2022

Présentation d'une vidéo sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins

Rapport financier 2022

La directrice générale, Mme Isabelle Garceau, présente les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 :

- Volume d'affaires sous gestion
- Total de l'actif
- Total du passif
- Total de l'avoir
- Excédents d'exploitation
- Excédents nets après ristournes aux membres

Elle informe les membres que le rapport financier détaillé est déposé sur le site internet de la caisse pour consultation.

Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Le président invite le président du comité de Gouvernance, Éthique et Coopération, M. Charles Auger, a présenté le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des autres engagements.

M. Auger révèle que les sommes distribuées en 2022, à divers organismes, par le biais de FADM, des dons et commandites, s'élèvent à 51 875 \$.

Il expose le plan d'engagement et de proximité du conseil d'administration auprès de ses membres. Ainsi, la caisse souhaite se donner une vision de son engagement dans ses groupes et de son implication dans ses milieux de travail. Quatre priorités d'investissement ont été retenues par le conseil d'administration soit:

- Tronc commun dans nos 3 groupes de travail
- Sensibilisation à la santé mentale
- Soutien à la spécialisation des métiers
- Développement durable

M. Auger informe que les montants non utilisés des années antérieures sont cumulés dans une réserve. Ces sommes disponibles permettent de prendre des engagements structurants sur plusieurs années, tout en s’assurant de bien répondre aux besoins de nos milieux. Cependant, il précise que ces montants ne représentent pas une obligation de dépense, car les projets soumis doivent répondre aux priorités d’investissement de la caisse. Au 31 décembre 2022, le solde de la réserve FADM s’élevait à 350 000\$.

Période de questions au conseil d’administration

Le président rappelle que les membres ont l’occasion de s’exprimer sur certains sujets et d’adresser leurs questions aux membres du conseil d’administration ou à la directrice générale. Aucune question ou commentaire n’est soumis par l’assemblée.

Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et adoption d’un règlement intérieur de rotation

Le président enchaîne en informant les membres que le conseil d’administration, après plusieurs discussions et échanges, souhaite soumettre des modifications en lien avec la répartition des postes au sein du CA. Il invite la directrice générale à en faire la présentation.

Mme Garceau explique la nature des modifications proposées au *Règlement intérieur de la Caisse* ainsi que les modifications qui devront être apportées au *Règlement intérieur relatif à la rotation* des administrateurs :

- Diminuer de cinq (5) à trois (3) le nombre d’administrateurs du Groupe A : Employés du CIUSSS de l’Estrie - CHUS;
- Augmenter de deux (2) à quatre (4) le nombre d’administrateurs du Groupe D : Employés ou retraités de l’un des trois groupes.
- Modifier dans la description du Groupe B (Employés des Centres de services scolaires francophones de l’Estrie) et du Groupe D le nom des commissions scolaires qui s’y trouvent pour celui des centres de services scolaires.
- Retirer les employés et retraités de la Caisse de la description du Groupe D afin de respecter les règles d’éligibilités applicables aux postes d’administrateurs.

Également, elle stipule que si ces modifications concernant la composition du conseil d’administration sont approuvées, des changements conséquents au *Règlement intérieur de rotation* qui permet qu’un tiers, à une unité près, des membres du CA soit remplacé devront être apportés. À l’aide d’un tableau présenté à l’écran, elle explique le projet de règlement concernant la rotation des sièges :

AGA	Nombre d’administrateurs en rotation	Groupe
2024	4	1 provenant du Groupe A: Employés du CIUSSS de l’Estrie - CHUS 1 provenant du Groupe B: Employés des Centres de services scolaires francophones de l’Estrie 1 provenant du Groupe D: Employés ou retraités de l’un des trois groupes 1 poste universel
2025	4	1 provenant du Groupe A: Employés du CIUSSS de l’Estrie - CHUS 1 provenant du Groupe B: Employés des Centres de services scolaires francophones de l’Estrie 1 provenant du Groupe C: Employés de la Ville de Sherbrooke 1 provenant du Groupe D: Employés ou retraités de l’un des trois groupes
2026	4	1 provenant du Groupe A: Employés du CIUSSS de l’Estrie - CHUS 1 provenant du Groupe C: Employés de la Ville de Sherbrooke 2 provenant du Groupe D: Employés ou retraités de l’un des trois groupes

Le premier cycle débutera au 1er janvier de l’année financière 2024 et un autre lui succèdera à tous les trois (3) ans.

La secrétaire du conseil d'administration, Mme Linda Pagé, est invitée à faire la lecture intégrale de la résolution spéciale pour l'adoption des modifications du règlement intérieur ainsi qu'au règlement de rotation.

Après la lecture par la secrétaire, M. Mario Duplin reprend la parole et demande s'il y a des questions sur les éléments présentés. Aucune question n'est soumise.

Le président informe les membres que cette résolution requière une adoption aux 2/3 des voix exprimées par les membres de plein droit. Cette modification, si elle est acceptée, sera effective au lendemain de la clôture de la présente assemblée.

ATTENDU QUE le conseil d'administration souhaite modifier la répartition des administrateurs entre deux des groupes décrits à l'Annexe «A» et revoir la description des groupes B et D de son règlement intérieur.

ATTENDU QUE la volonté du conseil d'administration est de conserver les groupes A, B, C, D actuels ainsi que le poste universel, mais qu'il désire transférer deux (2) postes du groupe A au groupe D, notamment afin de faciliter les élections tout en favorisant l'approche du profil collectif enrichi;

ATTENDU QUE la description des groupes B et D réfère à des commissions scolaires et que depuis le 15 juin 2020, celles-ci sont devenues des centres de services scolaires;

ATTENDU QUE les postes du groupe D sont ouverts aux employés et retraités de la Caisse alors que les règles d'inéligibilité rendent les employés et certains retraités de la Caisse inhabiles à se porter candidat à un poste d'administrateur;

ATTENDU QUE le règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs contient une répartition des administrateurs sortants de charge par groupe et qu'il serait utile d'y apporter les modifications découlant de l'adoption de la nouvelle répartition des administrateurs entre les groupes A et D;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter, par la présente résolution spéciale :

1) les modifications suivantes au *Règlement intérieur de la caisse* :

- que l'option B de l'Annexe « A » décrivant les groupes et prévoyant la répartition des administrateurs dans lesdits groupes soit modifiée de manière à :
 - Diminuer de cinq (5) à trois (3) le nombre d'administrateurs du Groupe A;
 - Augmenter d'un (deux) à quatre (4) le nombre d'administrateurs du Groupe D.
 - Modifier dans la description des groupes B et D le nom des commissions scolaires qui s'y trouvent pour celui des centres de services scolaires.
 - Retirer les employés et retraités de la Caisse de la description du Groupe D afin de respecter les règles d'éligibilités applicables aux postes d'administrateurs.

2) le *Règlement intérieur relatif à la rotation* des administrateurs de la Caisse qui suit :

Le conseil d'administration est composé de douze (12) administrateurs. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de trois (3) ans.

Afin de permettre la rotation faisant en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs au conseil d'administration soit remplacé chaque année, la rotation des administrateurs de la Caisse se fera selon le cycle suivant :

Assemblée générale annuelle	Nombre d'administrateurs sortants de charge	Groupe
2024	4 administrateurs	1 provenant du Groupe A 1 provenant du Groupe B 1 provenant du Groupe D 1 poste universel
2025	4 administrateurs	1 provenant du Groupe A 1 provenant du Groupe B 1 provenant du Groupe C 1 provenant du Groupe D
2026	4 administrateurs	1 provenant du Groupe A 1 provenant du Groupe C 2 provenant du Groupe D

La proposition d'adopter la résolution spéciale apportant des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* et au *Règlement relatif à la rotation* des administrateurs est adoptée à 95% des voix exprimées.

Présentation des propositions sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Présentation d'une vidéo sur le partage des excédents et la ristourne.

Le président, M. Mario Duplin, invite la directrice générale à fournir des explications concernant les excédents à répartir et à faire connaître la recommandation du conseil d'administration relativement à la façon de les répartir. Après les explications de Mme Isabelle Garceau, il mentionne aux membres que la répartition des excédents annuels sera soumise au vote différé.

À l'aide d'une projection à l'écran, la directrice générale présente la répartition des excédents annuels :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	2 157 k\$
		Affectation aux réserves plus-values et autres éléments
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	32 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	5 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	10 516 k\$
	Affectation au FADM	(90) k\$
	Affectation à la RRE	(3 196) k\$
	Affectation à la réserve générale	(7 229) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 729 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

² Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

Par la suite, la directrice générale présente la recommandation du conseil d'administration pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles du versement de toute somme au fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes :

Proposition de versement POUR L'ANNÉE 2022

813 758 \$

90 434 \$

FONDS D'AIDE AU
DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

723 324 \$

RISTOURNES AUX MEMBRES

Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			84 k\$
Épargne et placements		0,58	92 k\$
Fonds			46 k\$
Prêts et marges de crédit			199 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		97 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		50 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		150 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		5 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			723 k\$

¹ Soumise au vote
lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération
des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres
remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de recommander le partage des excédents tel que présenté.

Le président mentionne aux membres que cette proposition sera soumise au vote différé.

Nomination des officiers pour la période d'élection

M. Mario Duplin agira comme président d'élection et Mme Linda Pagé, comme secrétaire d'élection.

Rapport du comité de mise en candidature

Avant d'ouvrir la période d'élection, le président remercie l'administratrice sortante qui ne se sollicite pas un autre mandat: Mme Manon Gaudreau.

Le président demande à M. Alexandre Simoneau, président du comité de mise en candidature, de dévoiler le rapport du comité.

Monsieur Simoneau rappelle aux membres la démarche du profil collectif enrichi.

Il informe les membres que, conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidature a été diffusé pour une période de 20 jours à partir du 16 janvier 2023 de la façon suivante:

- Affichage dans les locaux de la caisse,
- Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook)

Cette année, quatre postes sont à combler et le conseil d'administration étaient plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants:

- Avoir des compétences en expérience membre / client, en gestion financière et / ou en développement durable;
- Être âgés de plus de 35 ans
- Représenté un de nos groupes cibles d'après la répartition suivante :

Groupe A (2 postes)	Employés du CIUSSS de l'Estrie-CHUS
Groupe C (1 poste)	Employés de la Ville de Sherbrooke
Groupe D (1 poste)	Employés ou retraités de l'un de nos trois groupes

À l'issue de cette période, la Caisse a reçu 5 candidatures éligibles. Toutefois, une candidature s'est retirée après la diffusion de l'avis de convocation, ce qui porte le nombre final de candidatures éligibles à 4. Monsieur Simoneau complète sa présentation en mentionnant qu'un document présentant tous les candidats a été déposé sur le site internet de la caisse.

M. Duplin reprend la parole et invite chaque personne candidate à une brève présentation. Par ordre alphabétique de nom de famille, d'après les groupes de travail, les candidats prennent la parole tour à tour.

Élections par acclamation

Le président d'élection annonce que le nombre de candidatures reçues étant égal au nombre de postes à combler pour le Groupe A, il déclare élu sans opposition pour un mandat de trois ans, MM Yanick Blain et Sébastien Perron.

Le président d'élection annonce que le nombre de candidatures reçues étant égal au nombre de postes à combler pour le Groupe C, il déclare élu sans opposition pour un mandat de trois ans, M. Stéphane Rioux.

Le président d'élection annonce que le nombre de candidatures reçues étant égal au nombre de postes à combler pour le Groupe D, il déclare élu sans opposition pour un mandat de trois ans, M. Charles Auger.

Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président poursuit et rappelle aux membres qu'ils seront appelés à voter sur les éléments suivants soit:

- le partage des excédents annuels,
- les ristournes.

PRÉCISION SUR L'EXERCICE DE VOTE

Monsieur Duplin spécifie que dès la fin de la présentation, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le samedi 8 avril 2023. Il rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter.

PRÉCISIONS SUR L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Le président explique que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Dans les 48 heures après la période de votation de 4 jours, les votes seront publiés sur le site internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif.

Il précise que les propositions reçues sont conformes au scénario recommandé par le conseil d'administration. Un vote « POUR » à ces propositions s'avère le scénario le plus avantageux et totalement conforme aux encadrements

applicables. Toutefois, il précise que si jamais il y a un vote négatif sur ces propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation. Il poursuit en expliquant les étapes qui en découleraient :

- Lorsque les résultats des votes seront publiés, vous serez invité à participer à la reprise de l'assemblée à une nouvelle date;
- Le conseil d'administration et la direction générale prépareront de nouveaux scénarios de ristourne ;
- Après la 2e partie de l'assemblée il y aura une nouvelle période de votation de 4 jours ;
- À l'issue de cette période les résultats des votes seront dévoilés pour mettre fin à l'assemblée à moins d'un autre vote négatif.

Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée

Il remercie les membres de leur participation à cette assemblée générale annuelle complète à distance. Il fait part aux membres qu'il compte sur eux pour faire de la Caisse Desjardins du Secteur public de l'Estrie, une coopérative dont nous continuerons d'être fiers et les remercie à l'avance de leur confiance.

En terminant, le président félicite les nouveaux administrateurs élus. Il remercie également ceux qui l'accompagnaient ce soir pour le bon déroulement de l'assemblée et il profite pour remercier tous les administrateurs et le personnel de la caisse pour leur engagement au quotidien.

L'assemblée en direct se termine à 20 :43.

M. Mario Duplin
Président CA

Mme Linda Pagé
Secrétaire CA

(Ce procès-verbal est versé aux archives de la présente réunion).

L'assemblée est levée le 12 avril 2023 à 11h22.

226 membres ont exercé leur droit de vote. Les résultats des votes sont :

Votes

Vote pour la répartition des excédents	217	Répartition des excédents, pour (%)	96,02
Vote contre la répartition des excédents	9	Répartition des excédents, contre (%)	3,98

Les votes étant favorables, les ristournes seront versées aux membres.

Les statistiques de visionnement finales :

- Nombre d'écoutes en direct : 42
- Nombre d'écoutes en rediffusion : 21
- Total d'écoute : 63